Bluebits srl – Kanunnik Davidlaan 37 – 2500 Lier – BTW BE 0812.125.669
www.bluebits.be – info@bluebits.be – T. 03 488 61 87
Bank Van Breda | BIC JVBA BE 22 | IBAN BE66 6451 0392 6643

Bon de commande

Le PRENEUR DE LICENCE

Entreprise: (nom et prénom pour un achat privé)

Numéro d'entreprise: (laissez vide pour un achat privé)

Rue: **Numéro:**

Code postal: **Commune:**

Pays:

e-mail:

GSM: **Tel.:**

Site internet:

Ces données seront utilisées pour la facturation. Ces données seront également incluses dans le fichier d'activation et seront utilisées sur chaque impression réalisée avec Trikker.

La LICENCE – Avec une LICENCE, le PROGRAMME peut être utilisé pour une durée illimitée sur le nombre d'ORDINATEURS pour lesquels une LICENCE a été achetée.

Nombre d'ORDINATEURS:

Tarifs (prix hors TVA)

Utilisation sur le 1er ordinateur + utilisation gratuite sur le 2ème ordinateur : **€ 600**

Liste de prix complète - prix de la licence pour une utilisation sur le nombre d'ordinateurs:

1:	**€ 600**	5:	€ 1950	9:	€ 3750	13:	€ 5475	17:	€ 7175	20+:	€ 8450 + € 400 par ordinateur à partir du 21e computer (exemple: 25 ordinateurs = € 8450 + 5 x € 400 = € 10450)
2:	**€ 600**	6:	€ 2400	10:	€ 4200	14:	€ 5900	18:	€ 7600		
3:	€ 1050	7:	€ 2850	11:	€ 4625	15:	€ 6325	19:	€ 8025		
4:	€ 1500	8:	€ 3300	12:	€ 5050	16:	€ 6750	20:	€ 8450		

Le soussigné, personne physique ou morale, commande par la présente une LICENCE d'utilisation de Trikker, Version 1.5, dans les conditions précisées sur ce bon de commande et dans les conditions précisées dans les conditions de vente jointes au bon de commande.

Fait à _____, le ___ / ___ / _____

Nom et signature du PRENEUR DE LICENCE:

Veuillez remplir et signer ce bon de commande et nous le retourner

Scanné par e-mail → info@bluebits.be

Ou par la poste → Bluebits bv – Kanunnik Davidlaan 37 – 2500 Lier

Le DONNEUR DE LICENCE
Bluebits srl – BTW BE 0812.125.669
Kanunnik Davidlaan 37 – 2500 Lier – België

Le PROGRAMME
Nom: Trikker – **Version**: 1.5

La LICENCE
Prix: en fonction du nombre d'ordinateurs sélectionnés. Voir la liste des tarifs ci-dessus.

Conditions de vente et d'utilisation

Art. 1 – Mise à disposition, droit d'utilisation – Avec une LICENCE, le PROGRAMME peut être utilisé pour une durée illimitée sur le nombre d'ORDINATEURS pour lesquels une LICENCE a été achetée. Tout appareil avec lequel une personne interagit avec le PROGRAMME (y compris, par exemple, des clients légers (thin clients) dans un environnement de bureau virtuel) compte comme un ORDINATEUR. Lorsque le PROGRAMME n'est plus utilisé sur un ORDINATEUR particulier, la LICENCE peut être utilisée sur un nouvel ORDINATEUR sur lequel la LICENCE n'a pas encore été utilisée auparavant. La LICENCE ne peut être utilisée que pour des activités sous le contrôle du PRENEUR DE LICENCE.

Art. 2 – Remise de la licence – Le PROGRAMME est installé par défaut en tant que version de démonstration avec des fonctionnalités limitées. Ce n'est qu'après avoir reçu et installé un fichier d'activation que le PROGRAMME fonctionnera en version complète. Après avoir reçu le bon de commande signé, le DONNEUR DE LICENCE fournira au PRENEUR DE LICENCE un fichier d'activation pour une durée limitée. Le DONNEUR DE LICENCE transmettra le fichier d'activation sans limite de temps à la suite de la réception du paiement de la facture correspondante.

Art. 3 – Conditions de livraison/paiement spécifiques – Le DONNEUR DE LICENCE se réserve le droit de déroger au mode de livraison décrit à l'article 2 en accord avec le PRENEUR DE LICENCE. Par exemple, lors de la vente à des particuliers, le paiement anticipé sera toujours demandé.

Art. 4 – Limitations – Le droit de licence est un droit strictement personnel, exclusif et non-transférable. Le PROGRAMME est et reste la propriété du DONNEUR DE LICENCE. Aucun droit d'auteur n'est transféré. Il est interdit de vendre, louer, louer en crédit-bail, ou prêter des exemplaires du PROGRAMME. Il est interdit de soumettre le PROGRAMME à un processus de décompilation ou de désassemblage.

Art. 5 – Copie du PROGRAMME – La production de copies du PROGRAMME ou de la documentation n'est autorisée qu'à des fins de conservation ou d'utilisation du PROGRAMME par le PRENEUR DE LICENCE. La production d'une copie pour d'autres fins que celle citée ci-dessus est expressément interdite.

Art. 6 – Prix et paiement – Le prix unitaire fixé pour la LICENCE et les éventuels sous-produits décrits dans le bon de commande sera majoré des taxes légales applicables au moment de la facturation. Toutes nos factures sont **payables sans escompte dans les 15 jours calendriers suivant la date de facturation**, à moins que les parties n'y aient dérogé contractuellement ou qu'une date d'échéance différente ne soit mentionnée sur la facture. A défaut de paiement à l'échéance prévue des intérêts au taux conventionnels de 10% par an avec un minimum de 35 euros, seront dus sans mise en demeure sur le montant de la facture. Le non-paiement à son échéance d'une seule facture entraîne l'exigibilité de plein droit de toutes les autres factures, même non échues.

Art. 7 – Garantie de produit – En toute bonne foi, compte tenu de la complexité du PROGRAMME et des technologies utilisées, le DONNEUR DE LICENCE ne peut garantir que le PROGRAMME est totalement exempt de défauts. Aucune obligation de garantie ne peut être imputée au DONNEUR DE LICENCE. Ni le DONNEUR DE LICENCE, ni aucune autre partie impliquée dans la création, la production ou la distribution commerciale du PROGRAMME ou des mises à jour du PROGRAMME ne pourra être tenu responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, des pertes de production, de profit, de données, de programmes ou de tout autre dommage résultant de l'utilisation ou de l'installation directe ou indirecte du PROGRAMME ou de l'impossibilité d'utiliser ou d'installer le PROGRAMME.

Art. 8 – Support – Le DONNEUR DE LICENCE donnera des conseils concernant l'utilisation et l'installation du PROGRAMME sous forme d'une documentation incluse dans le programme et via le site internet du DONNEUR DE LICENCE. Le DONNEUR DE LICENCE essayera de répondre aux questions et aux suggestions du PRENEUR DE LICENCE au mieux de ses capacités et dans un délai raisonnable.

Art. 9 – Mises à jour – Des mises à jour du PROGRAMME seront publiées sur le site internet, intégrant des corrections d'erreurs et de nouvelles fonctionnalités. Ces mises à jour peuvent être téléchargées, installées et utilisées gratuitement dans les mêmes conditions que la LICENCE initialement achetée. Cependant, le DONNEUR DE LICENCE se réserve le droit de ne pas appliquer la LICENCE achetée à de futures versions entièrement nouvelles du PROGRAMME.

Art. 10 – Violations – En cas de violation du présent contrat de licence, le DONNEUR DE LICENCE se réserve le droit de suspendre la LICENCE.

Art. 11 – Droit applicable – Ce contrat entre le DONNEUR DE LICENCE et le PRENEUR DE LICENCE est soumis exclusivement au droit belge. Les tribunaux territorialement compétents pour connaitre des litiges entre les parties au contrat sont les tribunaux du lieu du siège social du DONNEUR DE LICENCE.